

**Conseil économique et social**

Provisoire

24 octobre 2002

Français

Original: anglais

Session de fond de 2002

Segment général

Compte rendu analytique provisoire de la 30^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 juillet 2002, à 15 heures

Président : M. Rosenthal (Vice-Président) (Guatemala)**Sommaire**

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

- a) Rapports des organes de coordination
- b) Projet de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005
- c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique
- d) Programme à long terme d'aide à Haïti
- e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- f) Tabac ou santé

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

- a) Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 15 h 05.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (A/CONF.198/11)

- a) **Rapports des organes de coordination (A/57/16; E/2002/55)**
- b) **Projet de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/57/6 (prog. 6-22 et 26) et 16)**
- c) **Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (A/57/72- E/2002/52; E/2002/78)**
- d) **Programme à long terme d'aide à Haïti (E/2002/56)**
- e) **Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2002/66)**
- f) **Tabac ou santé (E/2002/44)**

1. **Mme King** (Sous-Secrétaire générale, Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme), prenant la parole à propos du sous-point e), considère que l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les différents domaines de travail de l'Organisation des Nations Unies contribuera aux objectifs de développement du Millénaire et aux objectifs de toutes les grandes conférences tenues sous l'égide de l'ONU. En outre, la décision du Conseil d'inscrire à son ordre du jour la question de l'intégration d'une perspective sexospécifique lui permettra de suivre les progrès réalisés à la fois dans ses propres travaux et dans l'ensemble du système des Nations Unies.

2. Le rapport du Secrétaire général publié sous la cote E/2002/66 passe en revue les travaux pertinents du Conseil et de ses commissions techniques ainsi que du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes. La prise en compte des problèmes de parité dans les travaux des organes directeurs des fonds et programmes et des institutions spécialisées devrait aussi faire l'objet d'un suivi, mais il n'existe pas pour le moment de mécanisme permettant d'examiner systématiquement les décisions de ces organes. Le groupe de réflexion sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les travaux des commissions techniques, qui s'est réuni le mois précédent pour

prêter concours au Conseil, s'est intéressé essentiellement aux bonnes pratiques, aux lacunes, aux enjeux et aux possibilités futures d'intégration d'une telle perspective dans les domaines du développement social, de la sylviculture, de la prévention de la criminalité et de la justice pénale. Plusieurs suggestions ont été faites : établissement de rapports réguliers sur la question par les commissions techniques pour examen par le Conseil; examen de la question lors de réunions conjointes des bureaux, un membre étant éventuellement désigné comme coordonnateur; organisation de réunions d'information régulières par la Commission de la condition de la femme et le Secrétariat; et remise à niveau constante du personnel.

3. **M. Mazet** (Président du Comité du programme et de la coordination), prenant la parole à propos du sous-point a) et présentant le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) (A/57/16), indique que le Comité a examiné à sa quarante-deuxième session le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 et a passé en revue le projet de révisions du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Il recommande pour approbation ces révisions avec quelques modifications, comme indiqué dans le chapitre III.B de son rapport.

4. M. Mazet appelle l'attention sur les recommandations figurant au chapitre III.B et concernant les programmes du plan à moyen terme qui ont trait aux travaux du Conseil : à savoir, les recommandations des paragraphes 107 et 108 sur le programme 7, Affaires économiques et sociales, du paragraphe 117 sur le programme 8, Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement, et du paragraphe 167 sur le programme 14, Développement économique et social en Afrique. En ce qui concerne les programmes 9 à 13 et 15 à 19, le Comité recommande l'approbation des révisions proposées, notamment celles intéressant les droits de l'homme, sous réserve de certaines modifications. Il recommande aussi l'incorporation, avec quelques modifications, du nouveau programme 26 envisagé, Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement.

5. M. Mazet appelle l'attention sur la recommandation figurant au chapitre III.C du rapport du CPC tendant à ce que le Conseil examine les parties pertinentes de l'évaluation approfondie des sous-

programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil (par. 271).

6. Le chapitre IV.A concerne le rapport annuel d'ensemble du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) pour 2002-2005; plusieurs des conclusions et recommandations du CPC concernant le CCS intéressent aussi les travaux du Conseil économique et social (par. 316, 318, 319, 320, 321, 322 et 323). Dans le chapitre IV.B, le Comité souligne qu'il faut continuer à accorder un rang de priorité élevé aux besoins du développement de l'Afrique (par. 334) et il recommande que le système des Nations Unies définisse un cadre opérationnel stratégique destiné à appuyer la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (par. 337).

7. Dans son chapitre VI sur les méthodes de travail, le Comité réaffirme sa recommandation suivant laquelle les organes intergouvernementaux compétents, comme le Conseil économique et social et les grandes commissions de l'Assemblée générale, devraient inclure dans leur programme de travail un examen des programmes du plan à moyen terme et de ses révisions qui ont trait à leurs travaux (par. 363).

8. M. Mazet espère que le Conseil prendra les décisions qu'appellent ces recommandations.

9. **M. Kageyama** (Chef, Section de la gestion des systèmes, Division de l'informatique), prenant la parole à propos du sous-point c) et présentant le rapport figurant dans le document E/2002/68, fait savoir que le sous-groupe technique du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique, travaillant en étroite consultation avec le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, a réalisé plusieurs activités au cours de l'année écoulée. Il a tenu une conférence sur le commerce électronique, présenté une série de communications sur le cybergouvernement et les moyens de remédier à la fracture numérique et distribué des logiciels antivirus aux missions permanentes des États Membres. En collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), il a assuré une formation aux technologies de l'information conçue à l'intention des diplomates, bien qu'en raison de coupes budgétaires sans précédent, la Division ait été contrainte au cours

de l'année de procéder à certaines réductions temporaires des services fournis aux missions permanentes.

10. Suite aux questions soulevées par le Groupe de travail spécial, la Division a achevé la reconfiguration du Système à disques optiques en Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (SEDOC), système en ligne accessible par une connexion Internet partout dans le monde. Parmi les possibilités offertes par le nouveau système figurent une fonction de recherche multilingue et l'accès direct aux documents dans toutes les langues officielles à partir du site web de l'ONU.

11. La Division a continué de fournir aux missions permanentes les services visés dans le paragraphe 23. Moyennant un appui technique, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence s'emploie à optimiser l'utilisation des techniques de l'information durant le processus de traduction en mettant en place un système d'archivage de documents plein texte, consultables par moyen électronique, des bases de données terminologiques multilingues, des systèmes de références sur support électronique, des systèmes de reconnaissance de la parole et la numérisation de documents.

12. **M. da Costa e Silva** [Organisation mondiale de la santé (OMS)], prenant la parole à propos du sous-point f) et présentant le rapport figurant dans le document E/2002/44, rappelle qu'avec le VIH/sida, le tabagisme est à l'origine du nombre de décès dont la progression est la plus forte dans le monde et est aussi la principale cause de décès évitable. Selon les estimations, il y aura eu 4,2 millions de décès dus au tabagisme en 2002 et ce nombre devrait passer à 8,4 millions en 2020, dont 70 % dans les pays en développement. Le nombre total de fumeuses devrait passer d'environ 260 millions en 2000 à environ 325 millions en 2020, avec de lourdes conséquences pour la santé, le revenu et la famille si l'épidémie n'est pas maîtrisée.

13. Le rapport du Secrétaire général sur le travail de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabagisme (E/2002/44) décrit le contexte économique, social et de santé publique de la lutte contre le tabagisme. Malgré les informations sur les effets négatifs de la consommation de tabac, nombre de gouvernements se sont abstenus, en raison de considérations économiques, de prendre des mesures

efficaces, comme le relèvement des taxes, l'interdiction de la publicité ou la limitation de l'autorisation de fumer dans les lieux publics. Pourtant, comme une étude récente de la Banque mondiale l'a montré, les craintes économiques sont largement infondées : la hausse des taxes sur le tabac ne réduirait pas les recettes fiscales et la diminution de la consommation de tabac par habitant ne se traduirait pas par une perte d'emplois dans l'industrie du tabac, mais plutôt par des investissements dans les services dans des domaines moins nocifs.

14. L'OMS a prévu les tendances futures, en tenant compte de l'accroissement attendu de la population et en partant de l'hypothèse de la mise en oeuvre au niveau mondial de politiques efficaces de lutte contre le tabagisme. Même si la consommation de tabac diminue à un rythme annuel de 1 % durant les 20 et 50 prochaines années – ce qui représenterait un succès significatif -- le nombre total de fumeurs prévus serait encore plus élevé qu'en 2000.

15. La question de la contrebande de cigarettes revêt un caractère prioritaire pour les pouvoirs publics et les organisations internationales du fait de son incidence sur l'économie, sous la forme de pertes de recettes fiscales, et sur la santé publique, en raison de la consommation accrue engendrée par des prix plus faibles. Le commerce illicite représente aujourd'hui entre 6 et 8,5 %, selon les estimations, de la consommation mondiale de cigarettes.

16. L'Équipe spéciale interorganisations s'est réunie à deux reprises. Une première réunion s'est tenue en décembre 2000 en vidéoconférence mondiale, avec la participation des représentants de huit organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), alors qu'une autre a eu lieu en décembre 2001, avec la participation de représentants de sept organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale des douanes. Un travail considérable a été réalisé par ces différentes organisations sur les problèmes économiques, sociaux et sanitaires liés à la lutte contre le tabagisme.

17. La mondialisation de l'épidémie signifie que même les pays mettant en oeuvre les programmes de lutte contre le tabagisme les plus complets risquent de voir leurs progrès anéantis par des facteurs transnationaux comme la publicité et le commerce illicite. Le point positif, toutefois, est que cette

évolution a renforcé la détermination multilatérale à préserver les générations présentes et futures : les États membres de l'OMC ont négocié le premier traité de l'histoire de l'OMC, la Convention-cadre pour la lutte antitabac, qui devrait être adoptée en 2003.

18. Les principaux domaines de collaboration pour l'avenir que le travail de l'Équipe spéciale a permis de mettre en évidence sont les problèmes d'emploi, les enfants et les jeunes, les politiques sans tabac dans le système des Nations Unies et la contrebande. Les nombreux moyens par lesquels les membres de l'Équipe spéciale pourraient faciliter le travail technique lié à la Convention-cadre ont été identifiés et les travaux ont déjà commencé.

19. **M. Christensen** (Observateur du Danemark), prenant la parole à propos du sous-point a) au nom de l'Union européenne et des pays associés que sont la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie, demande un renforcement du dialogue entre le Conseil et le CCS et se félicite du soutien apporté aux commissions techniques du Conseil. L'Union se félicite aussi du renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies et souhaiterait savoir comment les chefs de secrétariat envisagent la première année de travail dans le cadre de la nouvelle organisation et également savoir ce qu'ils pensent du travail du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et du Comité de haut niveau chargé des programmes.

20. L'Union européenne voudrait également connaître les points de vue des chefs de secrétariat sur les moyens de soutenir la mise en oeuvre au niveau des pays des objectifs de développement du Millénaire et de coordonner l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. Elle est intéressée par les efforts de coordination concernant les océans et les mers et, dans l'optique du prochain Sommet mondial pour le développement durable, saurait gré aux chefs de secrétariat de donner leurs avis sur la contribution aux préparatifs du Sommet et sur le rôle du CCS dans le suivi des résultats du Sommet. L'Union constate aussi avec satisfaction que la sécurité du personnel humanitaire reste une priorité et soumettra une fois encore un projet de résolution sur cette question à l'Assemblée générale.

21. **M. Hahn** (Observateur du Danemark), prenant la parole à propos du sous-point e) au nom de l'Union européenne et des pays associés que sont la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie ainsi que de l'Islande et du Liechtenstein, indique que si des progrès ont été réalisés concernant l'intégration d'une perspective sexospécifique, les problèmes d'égalité entre les sexes ne sont pas toujours pris en compte de façon routinière dans l'analyse des problèmes et la formulation des politiques. Les possibilités de réduire les différences entre les sexes doivent continuer d'être mises en évidence et une évaluation complète doit être établie lors d'un futur segment de coordination avant 2005.

22. L'Union européenne apprécie les progrès faits par les organes subsidiaires du Conseil pour intégrer les préoccupations relatives à l'égalité entre les sexes dans leurs travaux. La Commission de la condition de la femme joue, bien évidemment, un rôle de catalyseur alors que la Commission du développement social considère que l'égalité entre les sexes est indispensable à un développement social durable axé sur l'être humain, cette orientation ayant été confirmée dans le Consensus de Monterrey. Les autres organes subsidiaires ont continué d'utiliser et de demander des données désagrégées par sexe et de mettre au point des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer les progrès réalisés dans l'autonomisation des femmes.

23. L'Union européenne note avec appréciation le travail réalisé par le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et ses efforts pour assurer que le CCS s'occupe systématiquement de ces questions. Dans cette optique, elle se félicite de l'engagement pris par le Conseil de sécurité d'examiner les problèmes humanitaires et les effets des conflits sur les femmes et les enfants, conformément à la résolution 1325 (2000). Elle se félicite également des efforts faits par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour intégrer une perspective sexospécifique dans ses travaux. L'Union a fait de la parité un principe directeur de ses processus intergouvernementaux et de ses programmes et politiques bilatéraux.

24. **M. Iwai** (Japon) se félicite de l'inscription à l'ordre du jour ordinaire du nouveau sous-point e) sur les obstacles à l'intégration d'une perspective sexospécifique et juge encourageant que les femmes

soient de plus en plus considérées non seulement comme des personnes ayant des besoins particuliers mais aussi comme des intervenants actifs dans des domaines comme la gestion des forêts, le développement social durable et la prévention de la criminalité. Malheureusement, l'absence de données désagrégées par sexe rend difficile une analyse efficace et M. Iwai demande des efforts plus soutenus pour mettre au point ces données.

25. La coordination et les efforts collectifs des organismes des Nations Unies sont indispensables pour promouvoir avec efficacité la prise en compte des problèmes d'égalité des sexes et M. Iwai se félicite de l'initiative prise par la Conseillère spéciale pour la parité des sexes de tenir la première session du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes. Les États Membres et le système des Nations Unies dans son ensemble devraient partager leurs données d'expérience et leurs informations sur les meilleures pratiques dans ce domaine.

26. Au Japon, le Conseil pour la parité et le Bureau pour la parité du Cabinet du Premier Ministre ont joué un rôle chef de file dans la mise en oeuvre du Plan-cadre pour la parité, qui tient compte des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'objectif de ce Plan est d'assurer la pleine intégration des femmes dans la société japonaise grâce à des mesures concrètes. Des efforts ont été entrepris pour élargir la participation des femmes à la prise de décisions, revoir le système social et encourager la sensibilisation aux problèmes d'égalité des sexes, par exemple en appuyant les efforts faits par les femmes et par les hommes pour concilier leur travail, leur famille et leur vie communautaire et en s'employant à éliminer toutes les formes de violence contre les femmes.

27. **Mme Mudie** (Australie), prenant la parole également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, considère que le nouveau sous-point sur l'intégration d'une perspective sexospécifique donne l'occasion au Conseil d'évaluer les enseignements accumulés jusqu'ici, de mettre en évidence les obstacles à une intégration effective et d'y remédier. Le Programme d'action de Beijing a établi un ensemble complet de mesures. L'Examen quinquennal de 2000 a reconnu que la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes constitue une stratégie mondialement acceptée et a souligné qu'il fallait que se manifestent à tous les niveaux la volonté et la détermination politiques nécessaires pour que cette égalité devienne

une réalité. Avant 2005, le Conseil devrait consacrer un segment de coordination à l'examen et à l'évaluation de la mise en oeuvre à l'échelle du système de ses conclusions de 1997/2 sur l'intégration des sexes.

28. Le rapport du Secrétaire général (E/2002/66) est encourageant et fournit des exemples de la façon dont les commissions techniques ont axé leur attention sur les problèmes propres aux femmes et ont réussi à intégrer dans leurs travaux une perspective sexospécifique. Un enjeu majeur pour le Conseil sera de faire en sorte que les organismes des Nations Unies qui n'ont pas pour tradition de s'intéresser aux situations particulières aux femmes et aux problèmes de parité arrivent à mieux comprendre comment l'intégration d'une perspective sexospécifique peut contribuer à leurs travaux. Mme Mudie se félicite donc de la reconnaissance par le dialogue multipartite du Forum des Nations Unies sur les forêts de la nécessité d'inclure les femmes dans la planification des politiques forestières et d'aboutir à des résultats prenant en considération les points de vue et les expériences des femmes. Toutes les commissions techniques, tous les programmes et tous les organismes devraient également mettre en oeuvre une perspective sexospécifique au sens le plus large du terme.

29. Pour surmonter les obstacles et les problèmes qui persistent, les principaux dossiers doivent être examinés sans faire de différence entre les sexes et une meilleure compréhension des effets positifs de l'intégration d'une perspective sexospécifique doit être encouragée. Il faut disposer de davantage d'informations et de données sur l'égalité des sexes et mettre en évidence les domaines où il est possible d'exercer le plus d'impact pour encourager cette égalité. La priorité doit être donnée à la mesure des résultats et à la mise au point de stratégies orientées vers des résultats concrets, des décisions explicites sur l'intégration d'une perspective sexospécifique doivent être adoptées par les organes subsidiaires et l'obligation de rendre compte doit être renforcée.

30. **M. Choukov** (Fédération de Russie) soutient les travaux du CCS et indique que l'établissement dans le cadre de ce Conseil de deux Comités à haut niveau a contribué à résoudre le problème de la représentation interinstitutions. Malheureusement, toutefois, le processus de réforme est freiné par le relâchement récent de la coopération interinstitutions dans les domaines financier et budgétaire. Cette coopération

devrait avoir la priorité dans les travaux du CCS, compte tenu de son importance dans la transition vers la budgétisation stratégique.

31. Le prochain Sommet mondial sur la société de l'information ne doit pas être axé exclusivement sur les aspects techniques de la réduction de la fracture numérique. Il devrait aussi permettre de réfléchir aux conséquences sociales, économiques, politiques et culturelles de la société de l'information, en particulier la contribution des TIC au développement durable. Le Sommet devrait aussi tirer des enseignements de l'expérience passée et concevoir de nouvelles initiatives hardies, mais réalistes. Le processus préparatoire devrait recevoir des financements adéquats pour assurer son succès et la communauté des donateurs et le secteur privé devraient être mobilisés en conséquence.

32. Le Groupe d'étude de l'Organisation des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications a contribué de façon positive à l'élaboration d'une approche commune de l'utilisation des TIC au service du développement. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique joue, pour sa part, un rôle utile, compte tenu de l'importance de l'amélioration des TIC dans l'ensemble du système des Nations Unies.

33. **M. Alexandre** (Observateur de Haïti) indique que si la reprise économique et la reconstruction à Haïti sont essentiellement du ressort de la population et du Gouvernement haïtiens, un programme à long terme d'aide au développement durable exige un niveau important d'apports matériels et financiers de la part de la communauté internationale, les modalités pratiques de cette aide étant définies en consultation entre les partenaires internationaux et le gouvernement.

34. Le Gouvernement haïtien s'emploie à remédier à la grave situation économique du pays, tout en veillant à assurer le respect de la démocratie et en tirant pleinement parti de l'aide internationale. Malgré les progrès réalisés, toutefois, certains donateurs internationaux ont suspendu l'aide indispensable au pays et ont assujéti le rétablissement de cette aide à la résolution de la crise politique.

35. M. Alexandre réaffirme la détermination de son gouvernement à résoudre la crise politique. Des négociations ont été engagées et il a été répondu aux préoccupations exprimées par l'Organisation des États américains (OEA). Le Gouvernement haïtien respecte

aussi ses obligations à l'égard de ses partenaires internationaux. Il a coopéré avec l'OEA et la mission de la Commission interaméricaine sur les droits de l'homme en vue du renforcement de la démocratie à Haïti et le Président Aristide, lui-même, est intervenu dans les négociations politiques. Malheureusement, les demandes excessives de certains éléments de l'opposition créent des difficultés et le gouvernement n'a pas le droit d'imposer une solution.

36. Toute tentative faite pour lier le rétablissement de l'aide à la signature d'un accord qui reflèterait la volonté de seulement l'une des parties ne ferait que renforcer le refus de l'opposition de négocier. Le résultat serait la persistance de la pauvreté et des souffrances. Les Haïtiens sont en droit de s'attendre à mieux, compte tenu des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire.

37. Le Secrétaire général a déclaré qu'il lui semble injuste de réduire l'aide à un pays dont les besoins sont si grands. Le programme à long terme d'aide ne doit pas servir de moyen de pression. Le rapport du Secrétaire général (E/2002/56) cite la conclusion de la Banque mondiale selon laquelle Haïti est un cas extrême de pays pris dans un cercle vicieux où le chômage, les inégalités et le manque d'éducation favorisent l'anarchie et la violence (par. 11). L'aide financière internationale est essentielle pour briser ce cercle vicieux, qui affecte la stabilité politique et le développement socioéconomique.

38. **M. Ouattara** (Burkina Faso) se félicite du rapport du Secrétaire général sur le programme à long terme d'aide à Haïti (E/2002/56), qui connaît actuellement une situation politique et institutionnelle aux conséquences socioéconomiques inévitables. Le système des Nations Unies et tous les partenaires au développement doivent continuer à fournir une aide aux millions de Haïtiens vivant dans la pauvreté. Haïti, qui est à la fois un pays parmi les moins avancés et un petit État insulaire en développement, est doublement vulnérable et a besoin d'être particulièrement soutenu dans ses efforts de réduction de la pauvreté et de promotion du développement durable. La délégation du Burkina Faso invite le Conseil à demander des rapports d'étape réguliers sur le programme à long terme d'aide en cours d'examen.

39. **Mme Taracena-Secatra** (Guatemala), prenant la parole à propos du sous-point e), se félicite du rapport du Secrétaire général (E/2002/66) ainsi que de la

création d'une équipe spéciale devant examiner les possibilités de collaboration entre le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et la nouvelle structure du CCS.

40. Au niveau national, le Gouvernement guatémaltèque et son ministère pour les femmes ont élaboré une politique pour la promotion et le progrès des femmes guatémaltèques ainsi qu'un plan visant à donner aux femmes les mêmes possibilités dans neuf domaines principaux. Malheureusement, le manque de données désagrégées par sexe et d'informations sexospécifiques rend difficile la promotion d'une plus large prise en compte des problèmes de parité.

41. Mme Taracena-Secatra soutient les recommandations du Secrétaire général concernant les commissions techniques et les organes subsidiaires du Conseil. Sa délégation estime que l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le système des Nations Unies est indispensable pour compléter la tâche des gouvernements au niveau national. Les efforts faits pour assurer la prise en compte universelle des problèmes d'égalité entre les sexes contribueront à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement du millénaire.

42. **M. Blanco Dominguez** (Observateur de la République dominicaine) indique que le libre accès aux TIC revêt une grande importance pour le Gouvernement de la République dominicaine. Sa délégation se félicite des efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour transférer des connaissances et des technologies aux pays en développement et les aider ainsi à mener à bien leurs plans et stratégies nationaux de développement. Elle est favorable au renforcement de l'Équipe spéciale sur les technologies de l'information et des communications et attend avec impatience de participer activement au prochain Sommet mondial sur la société de l'information.

43. La délégation de la République dominicaine soutient aussi la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/206 de transformer le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) en secrétariat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

44. Assurer un suivi efficace des grandes conférences et des réunions au sommet est l'un des principaux enjeux que doit relever le Conseil et le travail qu'il doit

mener pour assurer la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et des résultats du prochain Sommet mondial pour le développement durable sera pour lui une occasion de remplir la mission qui lui a été confiée par la Charte. La délégation de la République dominicaine attend avec impatience de recevoir des rapports d'étape sur ces activités de suivi. Elle est favorable à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et dans tous les programmes et se félicite de l'examen du rôle des organisations non gouvernementales dans la prise en compte des problèmes de parité, qui a été mené récemment par la Commission du développement social. Le Forum intergouvernemental sur les forêts a aussi associé les femmes à tous les aspects de la planification et de la prise de décisions, ce qui est une évolution bienvenue.

45. Enfin, la délégation de la République dominicaine exprime son appui au peuple haïtien et souligne la nécessité de l'aider à tous les niveaux à se mobiliser pour réaliser les objectifs de développement du millénaire.

46. **M. Kolby** (Observateur de la Norvège) estime que la résolution adoptée par le Conseil à sa session de fond de 2001 a été un pas important vers une meilleure intégration des sexes dans toutes les politiques et dans tous les programmes. Aucun changement ne saurait véritablement intervenir, toutefois, sans une ferme détermination, un dur travail et une approche stratégique. La délégation norvégienne juge utiles les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (E/2002/66), notamment celle selon laquelle le Conseil, ses organes subsidiaires et les commissions techniques doivent prendre plus systématiquement en compte les problèmes de parité dans leurs différents domaines de travail. Elle reconnaît aussi la nécessité d'améliorer la situation concernant les informations et les données désagrégées par sexe. Dans les rapports futurs, la délégation norvégienne souhaiterait que l'on accorde davantage la priorité à l'analyse des enseignements accumulés.

47. **M. Valera** (Mexique), faisant des commentaires à propos des sous-points d) et e), indique que la délégation mexicaine se félicite du rapport sur le programme d'aide à long terme à Haïti. La stabilisation de la situation à Haïti, avec l'aide de l'OEA, facilitera la reprise de l'aide internationale. La délégation mexicaine est aussi satisfaite du maintien de ce point à l'ordre du jour du Conseil pour les sessions ultérieures.

Le programme à long terme devrait viser à renforcer la capacité nationale dans des secteurs clefs comme les soins de santé, l'enseignement, le commerce et l'investissement ainsi que la création d'institutions, les droits de l'homme, la lutte contre le VIH/Sida et la pauvreté.

48. Pour ce qui est de l'intégration d'une perspective sexospécifique, **M. Valera** rappelle que le Mexique attache une grande importance à cette question et qu'en tant que participant actif aux travaux de la Commission de la condition de la femme, il a soutenu les grandes initiatives dans ce domaine. Le Gouvernement mexicain a établi un Institut national indépendant pour les femmes de même qu'un programme sur la parité. L'examen par le Conseil de cette question donnera l'occasion d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence de Beijing.

49. **M. Muchetwa** (Zimbabwe) rappelle, à propos du sous-point f), que le tabac reste la plus importante source de devises pour le Zimbabwe, représentant plus de 663 millions de dollars de recettes à l'exportation en 2001. L'industrie du tabac entre pour 30 à 33 % dans le produit intérieur brut et est le plus gros employeur du pays. Le projet de Convention-cadre pour la lutte antitabac menace donc gravement la situation économique et sociale et l'avenir du pays.

50. Malheureusement, la méthodologie utilisée par la FAO dans les études de cas par pays ne comporte pas de mécanismes d'ajustement. En outre, il serait logique d'analyser les résultats de ces études de cas avant d'envisager une convention contraignante et il importe en outre de respecter le principe du consensus. Les incidences éventuelles à long terme de la lutte contre le tabagisme, les cultures de remplacement possibles et les garanties à donner aux économies agricoles qui seraient touchées, y compris l'indemnisation des pertes encourues, sont autant d'aspects à étudier soigneusement.

51. Bien que la transparence et l'implication de toutes les parties prenantes aient été demandées, il n'y a pas eu de véritables consultations dans le processus d'élaboration de la Convention-cadre. Les maladies liées au tabac ne sont pas seules à tuer des millions de personnes : des épidémies comme le VIH/Sida et le paludisme sont toutes aussi dévastatrices. La contribution à l'emploi de l'industrie du tabac est aussi largement sous-estimée dans le rapport.

52. Aucune des études réalisées sur la diversification des cultures au Zimbabwe et au Malawi n'a pu mettre en évidence une culture pouvant remplacer le tabac. Il faudrait s'attacher en priorité à aider les pays concernés à abandonner la production de tabac et à passer à d'autres activités rémunératrices. Le rapport du Secrétaire général admet que l'aide à l'ajustement requise n'a pas été évaluée jusqu'ici. La délégation du Zimbabwe recommande fortement que la version finale de la Convention-cadre couvre les préoccupations et les problèmes du Zimbabwe et des autres pays dans la même situation.

53. **M. Rojas** (Chili) signale que la question de Haïti est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis le début des années 90 et que le Secrétaire général a établi un Groupe des Amis d'Haïti (Argentine, Canada, États-Unis d'Amérique, France et Venezuela) pour faciliter la recherche de solutions aux problèmes politiques, sociaux et économiques complexes du pays. Lorsqu'il est devenu membre du Conseil de sécurité en 1996, le Chili a immédiatement participé à ces efforts. C'est pourquoi, il attache une grande importance au rapport du Secrétaire général sur le programme à long terme d'aide à Haïti et participera activement à toutes les initiatives qui seront engagées, au sein de l'Organisation des Nations Unies et à l'OEA, pour consolider les institutions démocratiques et établir un climat de sécurité et de stabilité, facilitant ainsi le développement économique et social du pays. La délégation chilienne demande à la communauté internationale de soutenir ces efforts par le biais de la coopération et de l'aide financière. Elle envisage de se joindre aux auteurs du projet de résolution appuyant le programme.

54. **M. Carter** (États-Unis d'Amérique) rappelle que l'atténuation des souffrances humanitaires à Haïti est une priorité de son gouvernement, qui soutient aussi les efforts faits par l'OEA et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour régler les questions relatives aux droits de l'homme. La délégation des États-Unis d'Amérique se joindra aux auteurs du projet de résolution correspondant et demande au Conseil d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa session de fond de 2003.

55. **M. Aho-Glélé** (Bénin), prenant la parole en tant que coordonnateur du Groupe des pays les moins avancés à propos du programme à long terme d'aide à Haïti, indique que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés prône des programmes et un

développement axés sur l'être humain. Les principes fondamentaux des activités opérationnelles des Nations Unies – l'universalité et la neutralité – doivent être respectés dans la mise en oeuvre du programme. Aucune référence à des critères ou des concepts sans lien avec le programme d'aide ne doit être faite dans le projet de résolution et la fourniture d'une aide ne doit être assujettie à aucune condition politique. Enfin, M. Aho-Glélé rend hommage au travail du Président du CPC concernant le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés.

56. **M. Reyes Rodriguez** (Cuba) indique que sa délégation considère l'intégration d'une perspective sexospécifique comme l'un des principaux aspects du travail de l'Organisation. Parmi toutes les grandes conférences tenues dans les années 90, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes est celle qui a le plus contribué à sensibiliser davantage à cette question les gouvernements de tous les pays du monde. Les efforts et l'engagement personnels de la Conseillère spéciale du Secrétaire général ont beaucoup contribué à ce succès.

57. Pour ce qui est de la question du tabac et de la santé, Cuba, comme le Zimbabwe, est un gros producteur de tabac, encore que ses recettes d'exportation soient moins tributaires de cette culture. M. Reyes Rodriguez espère qu'on fera montre d'un aussi grand enthousiasme pour lutter contre l'abus d'alcool, non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les pays grands producteurs. Le Gouvernement cubain est partisan de la réduction du tabagisme, mais considère que, pour l'élaboration de la Convention-cadre pour la lutte antitabac, il faut prêter attention aux caractéristiques et à la situation des pays producteurs. Des solutions globales doivent être recherchées, qui permettent de progresser à la fois dans le domaine de la santé, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

58. Le Gouvernement cubain fait part de sa solidarité avec le peuple haïtien dans la lutte qu'il mène pour l'autodétermination. Malheureusement, le développement politique, social et économique d'Haïti a été interrompu par l'intervention d'une puissance régionale. La population cubaine a fourni un soutien inconditionnel en apportant une aide dans des domaines comme les soins de santé, et l'alphabétisation. La délégation cubaine est surprise des conditions sélectivement imposées à Haïti par

l'OEA et estime que la résolution sur cette question n'a pas à mentionner de questions politiques hors propos.

59. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques), prenant la parole à propos du rapport du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) (E/2002/55), indique qu'il prend note des problèmes soulevés. En réponse au représentant de la Fédération de Russie, qui s'est inquiété de l'attention insuffisante accordée à la coordination dans le domaine financier, M. Civili, souligne que la création du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion ne vise pas à détourner l'attention, mais plutôt à assurer une approche intégrée, comme cela a été le cas dans nombre d'organes similaires. Toutefois, la constitution de réseaux est actuellement plus active dans le domaine du personnel que dans celui des finances.

60. **M. Moir** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)], signale, à propos du sous-point f), que la FAO a entrepris d'exécuter un projet englobant un certain nombre d'études axées sur différents aspects de l'économie mondiale du tabac. Les résultats indiquent que si les politiques actuelles sont maintenues, la production et la consommation mondiales de tabac continueront de progresser, sous l'effet de l'accroissement de la population et du revenu. Dans les pays en développement, la consommation continuera d'augmenter. Une projection différente part de l'hypothèse que les taxes à la consommation sont accrues sensiblement et que l'aide à la production est réduite. L'incidence de ces mesures est modérée, car les taux de taxation restent plus élevés dans les pays développés où la consommation recule déjà. Dans les pays en développement, la charge fiscale est moindre et la demande continue d'augmenter.

61. L'incidence des mesures de lutte contre le tabagisme sur les pays producteurs dépendra de plusieurs facteurs, notamment l'existence de solutions économiques de rechange. Les agriculteurs ne passeront vraisemblablement pas à d'autres cultures si le prix du tabac ne baisse pas sensiblement. Un ajustement progressif à une production moindre de tabac sera toutefois possible, avec des conséquences économiques limitées à long terme. L'aide de la communauté internationale rendra l'ajustement moins douloureux pour les pays plus pauvres, en particulier ceux qui sont fortement tributaires du tabac.

62. **Mme Hakahsta** [Organisation internationale du travail (OIT)] souligne que les responsables doivent reconnaître que tous les travailleurs ont droit à un environnement de travail sûr et sain et que le tabagisme doit être considéré comme un problème de sécurité et d'hygiène professionnelles. Le tabagisme passif sur les lieux de travail non seulement est à l'origine de cancers et d'autres maladies graves, mais accroît aussi le risque de feu ou d'explosion et crée des sources de tension et d'agressivité du fait de conflits entre fumeurs et non fumeurs. En outre, les effets synergétiques sur la santé du tabac, des produits chimiques et de substances comme l'amiante et les radiations ne doivent pas être ignorés.

63. Il est dans l'intérêt de tous les gouvernements d'utiliser les lieux de travail pour sensibiliser davantage au problème du tabagisme et aux problèmes de santé connexes. Il est aussi de l'intérêt des employeurs de réduire le tabagisme dans leurs locaux, compte tenu de l'absentéisme, de l'augmentation des coûts de santé et d'entretien et de l'incidence négative du tabac sur les primes d'assurance et les fonds de retraite.

64. Il ne faut pas tolérer que les travailleurs fassent l'objet d'une discrimination sous prétexte qu'ils fument, que ce soit lors du recrutement ou dans le cadre de leur travail. De même, les travailleurs demandant à avoir un lieu de travail sans tabac ne doivent pas être stigmatisés. Les politiques concernant le tabagisme sur les lieux de travail doivent être universelles et sans ambiguïté. Elles doivent s'appliquer à tous les types d'emplois publics et privés, y compris dans le secteur informel, et valoir aussi bien pour les cadres que pour les travailleurs. Les responsables doivent aussi reconnaître les effets différenciés du tabagisme suivant les sexes. Pour être efficace, une politique de lutte contre le tabagisme exige la coopération et la confiance des employeurs et des travailleurs ainsi que des changements d'attitude et de comportement. Il faut appuyer les non fumeurs – qui ont le droit de respirer un air propre – et ceux qui souhaitent arrêter de fumer. Tous les travailleurs doivent avoir accès à des services de santé abordables et à une aide à l'arrêt du tabac.

65. **Mme de Beyer** (Banque mondiale) indique que l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, à laquelle participe la Banque mondiale, a continué de partager des données d'expérience et des informations sur les moyens les plus efficaces de

réduire le tabagisme dans un cadre économique et social rationnel. L'étude de la Banque mondiale intitulée *Curbing the Epidemic: Governments and the Economics of Tobacco Control* montre que la lutte contre le tabagisme dans la plupart des pays pourrait avoir lieu sans perte nette d'emplois, sans entraîner d'augmentation significative de la contrebande et sans imposer une charge supplémentaire aux familles pauvres.

66. Des données par pays de plus en plus nombreuses sur les problèmes économiques et sociaux des pays en développement liés au tabagisme confirment les données mondiales selon lesquelles la plupart des pays pourraient en fait réduire le tabagisme, sauver des vies et améliorer la santé, tout en augmentant les recettes publiques. De nouveaux emplois seraient créés dans d'autres secteurs, qui compenseraient ceux perdus dans le secteur du tabac. Les fumeurs qui s'arrêtent de fumer ou réduisent leur consommation du fait de l'augmentation des prix pourront vivre plus longtemps et en meilleure santé et auront plus d'argent à dépenser pour d'autres biens et services.

67. À terme, des mesures spéciales seront sans doute nécessaires pour aider les pays, les régions et les communautés qui sont particulièrement vulnérables face à une contraction du marché mondial du tabac. Il importe, toutefois, d'œuvrer pour le bien commun et de ne pas oublier les énormes avantages qui peuvent être tirés pour la santé, la productivité et l'espérance de vie de mesures efficaces par rapport aux coûts pour réduire le tabagisme. Des milliers, peut-être des millions, d'emplois pourraient être menacés si la consommation de tabac diminuait spectaculairement, mais la santé, la productivité et la vie d'au moins 1 200 millions de fumeurs sont actuellement menacées du fait de la consommation de tabac. Les recettes tirées de l'augmentation des taxes sur le tabac pourraient aussi être utilisées pour indemniser les agriculteurs et les travailleurs dans le secteur du tabac.

68. Bien que le marché mondial du tabac ne soit pas appelé à disparaître dans le proche avenir, la communauté internationale doit agir pour freiner et inverser progressivement sa croissance, notamment en modifiant les politiques nationales sur la propriété foncière et les modes d'utilisation des sols.

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (suite) (E/2002/12 et Corr.1)

a) Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (suite) (E/2002/48, 53, 57 et 64)

69. **M. Wahba** [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] rappelle que le PNUD a apporté une contribution essentielle au préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey, notamment en faisant état de plus de 130 expériences nationales. Il s'est également occupé activement du suivi de cette Conférence, non seulement dans le contexte du dialogue intergouvernemental, mais aussi dans le cadre de ses activités opérationnelles pour le développement au niveau des pays. Convaincue qu'un examen de l'aide apporté par le PNUD aux opérations de développement se révélerait utile pour l'analyse et le suivi des politiques, la délégation du Programme des Nations Unies pour le développement souhaite proposer que le PNUD participe au dialogue annuel du Conseil avec les représentants des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce. Le PNUD est tout à fait favorable à l'établissement d'un lien étroit entre le financement du développement et la réalisation d'objectifs de développement convenus au niveau interne; il est aussi prêt à rendre compte au Conseil de ses activités à cet égard.

70. **Mme Sidikov** (Coopération internationale pour le développement et la solidarité), parlant au nom du Groupe préparatoire international des organisations non gouvernementales assurant le suivi du Consensus de Monterrey et finançant des activités de développement, signale que la Conférence internationale sur le financement du développement devait être une occasion unique pour les gouvernements de prendre des engagements concrets pour faire face aux déficits persistants de développement. Or, ces résultats ont été assez décevants. Une action plus dynamique est nécessaire pour réaliser les objectifs de développement du millénaire, en particulier celui consistant à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté. Le réseau d'organisations non gouvernementales

demande donc instamment aux gouvernements d'accroître leur aide pour le suivi de la Conférence.

71. Le Secrétaire général doit, pour sa part, fournir des services de secrétariat efficaces au sein du système des Nations Unies. Les organisations au nom desquelles Mme Sidikov prend la parole sont aussi favorables à la création d'un « Conseil de sécurité économique et social », qui aurait le même statut que le Conseil de sécurité dans son domaine d'action. De fait, le renforcement du rôle du Conseil économique et social est une première mesure dans ce sens. Les gouvernements doivent faire participer un plus large éventail de ministères aux travaux du Conseil. Ce dernier doit, pour sa part, tenir des réunions plus courtes et plus régulières pour examiner les activités de suivi et être en mesure de répondre de façon appropriée à l'évolution effective de la situation économique et sociale. Un mécanisme doit aussi être établi pour la prise d'engagements solides sur des questions spécifiques de concert avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, moyennant des services de secrétariat appropriés et la participation de la société civile. L'Assemblée générale, pour sa part, devrait reprendre son dialogue à haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale qui pourrait servir de point d'ancrage à la coordination des politiques et au suivi des conférences, avec la participation des institutions internationales et des organisations non gouvernementales compétentes.

72. Le réseau d'organisations non gouvernementales espère que le processus de suivi de la Conférence de Monterrey permettra véritablement d'améliorer la qualité de vie de nombreux pauvres du monde et ne résultera pas seulement en la définition d'un ensemble de principes ou objectifs de base.

La séance est levée à 17 h 40.